

# RÈGLEMENT DU CONCOURS AMANI ENTREPRENEURS 2023



## Les conditions d'admission

Les habitants du Nord et Sud Kivu et des environs âgés entre 18 et 35 ans et désireux de participer à la préparation d'un projet d'entreprise peuvent participer au Concours Entrepreneurs Amani 2023 pour autant que ils/elles respectent le présent règlement.

## L'inscription

Le concours est gratuit. Toutefois, l'inscription implique l'engagement moral, tant vis-à-vis des organisateurs que vis-à-vis de ses équipiers, d'aller au bout du processus d'élaboration du plan d'entreprise si le projet est sélectionné pour atteindre le stade de la finale. Concrètement, l'équipe participante s'engage :

- o Si elle est sélectionnée pour la finale, à participer au workshop de préparation au Hub Un Jour Nouveau à Goma ou à l'incubateur ORHEOL à Bukavu; qui contiendra les modules de formation suivants : Introduction à l'entrepreneuriat ; SWOT personnel ; étapes-clé de la création d'une startup ; Rédaction du Business Model ; L'art du Pitch ; leadership...
- o Présenter son projet devant le jury le 9 février 2023

Pour valider sa participation, une équipe doit d'abord inscrire son projet et son équipe en remplissant le [formulaire d'inscription](#) au plus tard pour le 30 août 2022.

Pour les questions veuillez utiliser l'email suivant : [entrepreneuriat@amanifestival.com](mailto:entrepreneuriat@amanifestival.com)

## Les projets admis

Le Concours Entrepreneurs Amani 2023 est ouvert à tous les types de création d'activités nouvelles pour autant qu'elles aient une finalité économique et sociale. Les projets peuvent donc porter sur :

- des entreprises innovantes avec projet de transformation (Startup et PME)
- des activités de services, de production ou d'intermédiation, quel que soit le marché ou le public cible
- des métiers traditionnels ou nouveaux

Les entreprises doivent respecter les critères suivants :

- Degré élevé d'autonomie financière (pas de dépendance à des bailleurs ou des aides publiques) et de gestion (pas de dépendance à des pouvoirs publics, religieux ou ethniques)
- Activité continue de production de biens et/ou services
- Niveau significatif de prise de risque économique
- Gestion financière transparente et ouverte à toute l'équipe
- Présence minimum de 3 emplois rémunérés
- Objectif explicite de service utile à la communauté
- Initiative émanant d'un groupe de citoyens ou d'organisations de la société civile.

Ne seront pas acceptées : des initiatives non marchandes (type ASBL, ONG, ... etc.), des entreprises sans vision sociale, celles ayant l'import-export comme activité principale.

## **Sélection**

A l'issue de la phase de réception des projets, une présélection sera effectuée par un premier Jury composé de 10 évaluateurs (entrepreneurs et professionnels). La présélection sera basée sur des critères objectifs (caractère innovant, caractère social, caractère économique, qualité de la présentation du projet, qualité de l'équipe de Management) pour sélectionner les dix (10) meilleures idées d'entreprises.

## **La remise des prix**

La remise des prix se tiendra lors du Festival Amani le weekend des 10 au 12 février à un moment et à un endroit à confirmer. Les 3 équipes gagnantes du concours recevront chacune un prêt sans intérêt de 2.000 à 5.000 USD en cash pour le démarrage de leur entreprise + une formation et une incubation complémentaire de 6 mois. Le prêt est remis à l'entrepreneur après validation de l'entrepreneur après validation de l'évolution du projet par son coach au terme de la formation.

Ce prêt sera à rembourser dans les 2 ans suivant l'octroi. Un contrat devra être signé par les deux parties.

## **Les membres du Jury**

Le jury de sélection des projets est composé d'entrepreneurs à forte visibilité. Les membres du jury sont des spécialistes de la création d'activités nouvelles. Ils couvrent tous les domaines de la gestion d'une organisation (marketing, stratégie, ressources humaines, finances, etc.) et ont l'expérience de nombreux secteurs marchands.

## **Passage d'honneur**

Avant de poursuivre la formation, le promoteur de chacun des 10 projets sélectionnés doit jurer sur l'honneur que le projet ou idée lui appartient et qu'il a toute liberté de la développer et de l'exploiter, en n'enfreignant aucune règle de propriété intellectuelle ou industrielle.

## **Suivi du projet durant 3 ans avant le remboursement**

Après l'incubation de 6 mois, les projets sont suivis durant 3 ans par l'équipe du festival Amani. Les entrepreneurs sont obligés de faire rapport de leurs activités et situation financière tous les trimestres. Une fois le remboursement entièrement fait, il ne subsiste aucune obligation de faire rapport de leurs activités mais ils peuvent poursuivre cette information pour profiter de la promotion et visibilité qu'offre le Festival.

Un audit sera fait tous les ans dans le cadre d'un bon suivi et conseil au projet.

